

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

20 h 30 salle de la mairie

convocations en date du 18 octobre 2016

présidence de Monsieur Samuel BOUREILLE

affichage en date du 31 octobre 2016

étaient présents :

Monsieur Samuel BOUREILLE, Maire,
Madame Régine LEBRUN, Madame Catherine SMITTARELLO, Monsieur Michel VINCENT, adjoints,
Madame Catherine TROGNON, Madame Monique BECKER, Monsieur Jean-Claude DELUCIEN, Monsieur
Pascal SARLIN, Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Béatrice LE BRUN, Madame Caroline
PORTIER, Monsieur Pascal PÉNIÉ, Madame Marie-Angèle LAMBERT, Monsieur Guillaume BEDU.

Monsieur Baroudi DORGHAL arrive en cours de séance

Formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Fabrice BONNAMY, excusé, a donné pouvoir à Madame Catherine SMITTARELLO

Monsieur Jean-Jacques LE FOLL, excusé, a donné pouvoir à Madame Régine LEBRUN

Monsieur Sébastien LAVANCIER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Guillaume BEDU

Madame Marina THEROUANNE

secrétaire de séance : Madame Catherine SMITTARELLO est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté sans observation.

arrivée de Monsieur Baroudi DORGHAL à 20 heures 35.

délibération n° 2016-07-001- INSTALLATION DE MONSIEUR BAROUDI DORGHAL DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 09 octobre 2016, reçue en mairie le 11 octobre 2016, Monsieur Guy THOREZ l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive. Monsieur le sous-préfet de Mantes-La-Jolie en a été informé.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Monsieur Baroudi DORGHAL figurant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Follainville-Dennemont autrement » déposée en sous-préfecture de Mantes-La-Jolie (Yvelines) pour les élections municipales du 23 mars 2014 est installé en qualité de conseiller municipal.

délibération n° 2016-07-002- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Considérant la nécessité d'édifier une halle sur la commune pour

- structurer et marquer le nouveau centre du village de Dennemont, renforcer son attractivité,
- accueillir un marché au moins hebdomadaire,
- accueillir de multiples activités générées par le tissu associatif local très actif.

Considérant la nécessité de rechercher des financements extérieurs pour la réalisation de ce projet communal,
LE CONSEIL, à l'unanimité, décide de lancer les travaux suivants

- Edification d'une halle communale au centre de Dennemont

Sollicite pour leur réalisation, l'obtention des subventions les plus élevées possible auprès des organismes, assemblées et services compétents, notamment auprès de la Région Ile-de-France, au titre du pacte rural,

S'engage à financer la part non subventionnée de cette opération, ainsi qu'à faire l'avance de la TVA,
Précise que la réalisation des travaux précités ne sera pas commencée avant notification des subventions demandées,

Charge Monsieur le Maire d'instruire et déposer les dossiers relatifs à ces demandes de subvention auprès des services concernés, l'autorise pour ce faire à signer tous documents nécessaires à l'élaboration des dits dossiers.

délibération n° 2016-07-003- VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX DANS LE SECTEUR DES CARRIERES-révision du prix de vente

LE CONSEIL

Vu ses délibérations en date des 21 mai et 17 octobre 2013 ayant fixé les prix des terrains communaux à vendre dans les différents secteurs en cours d'aménagement,

Considérant les pollutions constatées sur les lots CA 1 et CA2 d'une part, et la nécessité de recourir à la méthode de construction sur micro-pieux sur les lots CA3 et CA4, d'autre part,

Par 15 voix pour

02 abstentions (Madame Caroline PORTIER, Monsieur Baroudi DORGHAL)

01 voix contre (Madame Monique BECKER)

Décide de réduire les prix de ces quatre terrains comme suit :

1°) réduction de 50 % du prix des lots CA 1 et CA2, soit un nouveau prix TTC pour ces deux terrains de

- lot CA 1 d'une superficie de 503 m2 (parcelles AC 80 pour 205 m2 et AC 88 pour 298 m2) : 47.318 € TTC (94.635 € TTC/2) soit 39.432 € HT
lot CA 2 d'une superficie de 447 m2 (parcelles AC 81 pour 422 m2 et AC 89 pour 25 m2) : 46.058 € TTC (92.115 € TTC/2) soit 38.382 € HT

avec

- une cession gratuite d'une bande de terrain de six mètres de large au droit de chaque terrain, ce afin de créer un nouvel accès au-dessus de ces terrains, un apport de terre étant nécessaire sur la superficie totale ces terrains car l'actuel accès se révèle inutilisable du fait de la surélévation des terres,
- la fourniture des terres nécessaires à la surélévation précitée sur une épaisseur de 60 cm environ

2°) réduction de 20 % du prix des lots CA 3 et CA 4, soit un nouveau prix de

- lot CA 3 d'une superficie de 573 m2 (parcelle AC 90) : 69.536 € TTC (86.920 € x 80 %) soit 57.947 € HT
- lot CA 4 d'une superficie de 552 m2 (parcelle AC 91) : 68.864 € TTC (86.080 € TTC x 80 %) soit 57.387 € HT,

Charge Monsieur le Maire d'établir les promesses et actes de vente de ces terrains, en concertation avec le cabinet BTA, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la commune et Maître Sylvain LEFEBVRE, notaire de la commune,

Autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou la personne le représentant en application de l'article L122/22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour signer les promesses et actes de vente à recevoir par Maître Sylvain LEFEBVRE, notaire à Limay (Yvelines) ainsi que tous documents relatifs à ces ventes.

délibération n° 2016-07-004- INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION-lancement de la consultation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il va lancer dès que possible la consultation pour ce projet, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), ce afin de pouvoir démarrer ces travaux le plus rapidement possible, dès notification des subventions sollicitées.

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Prend acte du lancement de cette consultation pour les travaux d'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal.

délibération n° 2016 -07-005- CREATION D'UN EMPLOI AIDE- services périscolaires

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Considérant l'augmentation des effectifs scolaires, notamment au niveau du cycle maternel,

Décide de créer un emploi aidé au sein des services périscolaires communaux, soit

- sous la forme d'un contrat CUI-CAE en partenariat avec le Département des Yvelines
- sous la forme d'un emploi d'avenir

Charge Monsieur le Maire d'étudier ces deux possibilités en concertation avec les services compétents de l'Etat et du département des Yvelines et lui donne tous pouvoirs pour créer le poste retenu suite à cette concertation,

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Dit que ce poste pourra être partiellement mis à disposition du SIVOS de Follainville-Dennemont et Drocourt.

délibération n° 2016-07-006- SMVOSI-designation des délégués communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes de Follainville-Dennemont, Porcheville, Drocourt et Fontenay Saint Père siégeaient au SMVOSI où elles y étaient représentées par la CAMY.

Ce syndicat a notamment pour objet l'entretien, l'aménagement et la gestion du parking du collège Jacques Cartier à Issou. La CAMY n'existant plus et les communes précitées ayant intégré la communauté urbaine GPS&O, non compétente en matière scolaire, elles redeviennent donc automatiquement membres à titre individuel du SMVOSI. Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune de Follainville-Dennemont pour siéger au sein du conseil d'administration du SMVOSI.

Se portent candidats et sont désignés à l'unanimité

- délégué titulaire : Monsieur Michel VINCENT, maire-adjoint
- délégué suppléant : Madame Béatrice LE BRUN, conseillère municipale.

délibération n° 2016-07-007-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC GPS&O PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE DE VIABILITE HIVERNALE

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Follainville-Dennemont et la Communauté Urbaine GPS&O concernant les interventions dans le cadre du dispositif communautaire de viabilité hivernale.

délibération n°2016-07-008- RAPPORT DE LA VISITE DU SERVICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le Conseil prend connaissance du rapport de la visite, le 13 septembre dernier d'une représentante des archives départementales dans la commune.

délibération n° 2016-07-009- DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TRAITEUR AMBULANT

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Accepte le stationnement d'un camion de traiteur/rôtisseur, sur l'emplacement de la future halle aux conditions suivantes

- durée de l'autorisation : 3 mois, à dater de l'ouverture de la boulangerie qui doit ouvrir prochainement dans ce secteur
- jour de stationnement : le mercredi matin
- conditions : gratuité pendant ces trois mois,

Précise qu'à l'issue de ces trois mois d'essai, le conseil municipal devra être saisi d'une nouvelle demande d'autorisation par le commerçant concerné et que le conseil municipal sera à nouveau appelé à statuer sur cette demande.

En l'absence du public, la séance est levée à 22 heures 45 minutes

Pour extrait conforme
en mairie le 31 octobre 2016

LE MAIRE

SAMUEL BOUREILLE

